



N° 037.1-2025/MS/DC/SGM/DNSP/PNLLUB/SP

Cotonou, le 08 MAI 2025

Communiqué du Ministre de la Santé

Le Ministre de la Santé informe qu'il est observé dans certains départements de notre pays, des plaies chroniques à la jambe qui, en cas de recours tardif à une prise en charge rapide et adéquate, peuvent entraîner des complications nécessitant de longs séjours à l'hôpital, voire conduire à la mort.

En effet, ces plaies chroniques à la jambe sont rattachées à tort, à la sorcellerie ou à des mauvais sorts, ce qui conduit les victimes à l'automédication ou au recours à des soins traditionnels non adaptés.

Face à cette situation, le Ministère de la Santé, à travers le Programme national de Lutte contre la Lèpre et l'Ulcère de Buruli, organise une campagne de consultations foraines. Cette campagne vise à consulter les personnes présentant des plaies ou ulcérations des jambes évoluant depuis au moins deux semaines. A l'issue de ces consultations, les cas nécessitant une prise en charge spécialisée seront orientés vers le centre de dépistage et de traitement de l'ulcère de Buruli ou le centre de traitement anti-lèpre le plus proche.

Ces consultations sont gratuites et se dérouleront du 12 au 30 mai 2025 dans les centres de santé de commune de tous les départements du Bénin.

A cet effet, le Ministre de la Santé invite les élus locaux, les leaders d'opinion, les acteurs communautaires et les populations des départements concernés à se mobiliser pour la réussite de cette campagne.

Il exhorte toutes les personnes ayant des plaies qui ne se sont pas cicatrisées depuis plus d'une semaine à se rendre sur les sites de consultation désignés.

Tous unis, œuvrons à éviter les complications liées aux plaies et ulcérations chroniques de jambes !


Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé